

CANADA

(Chambre des actions collectives)

COUR SUPÉRIEURE

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC  
N° : 200-06-000166-135

JOAN FORTIN

et

GABRIEL BOULERICE MARTEL

Demandeurs

c.

BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE

Défenderesse

---

---

### PROTOCOLE DE L'INSTANCE FINAL

---

LES PARTIES ONT ACCEPTÉ DE CONCLURE CE DERNIER PROTOCOLE D'INSTANCE

PROCÉDURE	DATE LIMITE
1. Transmission par la défenderesse de la liste des informations et engagements qu'elle souhaite obtenir des représentants avant leur interrogatoire, le cas échéant	17 avril 2017
2. Interrogatoire des représentants Fortin et Martel	28 avril 2017
3. Transmettre les engagements qui ne sont pas sous objection souscrits lors de ces interrogatoires, le cas échéant	12 mai 2017
4. Débat sur les objections, le cas échéant	27 juin 2017
5. Jugement rendu sur les objections	13 juillet 2017

PROCÉDURE	DATE LIMITE
6. Transmission des rapports d'impôt de monsieur Martel pour les années 2012 à 2016 selon la décision du tribunal	28 juillet 2017
7. Dépôt de l'expertise de la défenderesse	20 novembre 2017
8. Inscription et déclaration commune	30 novembre 2017

Montréal, le 31 juillet 2017

*ADAMS GAREAU*

---

**ADAMS GAREAU**  
Avocats des demandeurs  
Joan Fortin et Gabriel Boulerice Martel

Montréal, le 31 juillet 2017

*Audren Rolland*

---

**AUDREN ROLLAND**  
Avocats de la défenderesse  
Banque de Nouvelle-Écosse